



Séance du 5 juillet 2018 à 19 heures
Commune de GIGOUZAC – Salle des fêtes

Aujourd'hui, le cinq juillet deux mille dix-huit, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de GIGOUZAC – Salle des fêtes

Etaient présents :

48 titulaires dont 7 possédant une procuration
9 suppléants

▪ TITULAIRES : 48

ARCAMBAL
BELLEFONT-LA RAUZE
BOISSIERES
BOUZIES
CAHORS

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MECHMONT
MONTGESTY
NUZEJOULS
PRADINES

ST DENIS CATUS
ST GERY - VERS
ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle,
Mme FOURNIER Martine, M. NOUAILLES Serge, M. ANNES Jean-Pierre,
M. PARNAUDEAU Willy,
M. RAFFY Gilles,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. MUNTE Serge, Mme
LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, Mme FAUBERT Françoise,
M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, M. DELPECH Bernard, Mme
LOOCK Martine, Mme BONNET Catherine, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme
RIVIERE Brigitte,
M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude,
M. PEYRUS Guy,
M. FOURNIER Christian,
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,
M. PETIT Jean,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel,
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEN Joëlle,
Mme SIMON-PICQUET Agnès
M. REIX Jean-Albert,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. GALTHIE Jean-Noël,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel, Mme
HILT Martine,
M. FIGEAC Philippe,
M. GILES Jérôme,
M. GILBERT Joël,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. LAVAU Pascal,

▪ SUPPLEANTS : 9

BOISSIERES
CIEURAC
LABASTIDE DU VERT
LHERM
MONTGESTY
ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS

Mme GARRIGOU Isabelle,
M. GARD Michel,
Mme SOLIVERES Hélène,
Mme SALANIE Jacqueline,
M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. DECREMPS Frédéric,
M. RAFFY Bernard,

ST MEDARD
TOUR DE FAURE

M. CICUTO Daniel,
M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

27 titulaires

CABRERETS
CAHORS

M. SEGOND Dominique,
Mme LAGARDE Geneviève (procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), Mme BOUIX Catherine, M. BOUILLAGUET Vincent, M. SINDOU Géraud, Mme LENEVEU Hélène (procuration donnée à Mme FAUBERT), M. TESTA Francesco, Mme HAUDRY Sabine, M. COLIN Henri (procuration donnée à Mme LASFARGUES), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. COUPY Daniel (procuration donnée à Mme BONNET), M. DEBUISSON Guy,

CATUS
CRAYSSAC
ESPERE
FONTANES
LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
MAXOU
MERCUES
MERCUES
PONT CIRQ
PRADINES
ST CIRQ LAPOPIE

M. VAZ Victor,
M. JOUCLAS Guy,
Mme BOURDARIE Paulette (procuration donnée à M. PETIT),
Mme VALETTE Roselyne,
M. CANCEIL Philippe,
Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
M. VIVIER Jean-Luc (procuration donnée à M. MOLINIE),
M. DIZENGREMEL Ludovic,
Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
M. CHATAIN Thierry,
M. LIAUZUN Christian,
M. MIQUEL Gérard,

ST GERY-VERS
ST MEDARD
TRESPoux-RASSIELS

M. BORIES Olivier,
M. FERNANDEZ Pierre,
M. DIOT Fabrice,

Etaient excusés ou absents :

13 suppléants

BOUZIES
CAILLAC
CABRERETS
CALAMANE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOUZAC
LES JUNIES
MAXOU
MECHMONT
NUZEJOULS
PONT CIRQ
ST PIERRE LAFEUILLE

Mme MARMIESSE Yvette,
M. MARTIN Caroline,
M. PAULIN Peter,
M. FAURE Jean-Pierre,
M. PLANAVERGNE Jean-François,
Mme LAVERGNE Lydie,
M. OUVRARD François,
M. BARDINA Fabien,
M. CHASTAGNOL Gérard,
M. PONS Stéphane,
M. BESSEDE Arnaud,
M. SOULIER Yves,
M. BONNET Frédéric,

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Développement Touristique

Objet : Approbation du projet de contrat Grand Site Occitanie

A été adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 5 juillet 2018
Rapporteur : Michel SIMON

Rédacteur : Gabriel FABLET
Service : Développement Touristique

Objet : Approbation du projet de contrat Grand Site Occitanie

Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Cahors du 18 septembre 2017 portant sur l'approbation d'une candidature conjointe à l'appel à projets Grands Sites Occitanie avec la Communauté de communes de la Vallée du Lot et du Vignoble ;

Vu la délibération de la Commission permanente de la Région Occitanie du 15 décembre 2017 ayant retenu, parmi la première vague de Grands Sites sélectionnés, la candidature commune des intercommunalités du Grand Cahors et de la Vallée du Lot et du Vignoble ;

Considérant que la Communauté d'agglomération du Grand Cahors doit être signataire du contrat Grand Site à conclure avec la Région Occitanie au titre de sa compétence tourisme ;

Mesdames, Messieurs

Comme vous le savez, le Grand Cahors s'est associé à la Communauté de communes de la Vallée du Lot et du Vignoble pour proposer, en 2017, une candidature conjointe au dispositif Grands Sites Occitanie. Adopté lors de la Commission permanente de la Région Occitanie du 15 décembre 2017, ce dispositif constitue une opportunité majeure pour faire de la destination « Cahors - Vallée du Lot », de Saint-Cirq-Lapopie à Soturac, une destination touristique à part entière.

Pour rendre notre projet opérationnel, nous devons désormais décliner nos ambitions dans le cadre d'un contrat établi sur 4 ans. Ce document a pour objets :

- D'organiser et de formaliser le partenariat entre la Région Occitanie, le Département du Lot et le Grand Site Occitanie de « Cahors - Vallée du Lot » ainsi que son inscription dans le Réseau « Grands Sites Occitanie » ;
- D'identifier précisément les cœurs emblématiques, les lieux de visite majeurs et la zone d'influence de notre Grand Site ;
- De définir le projet de développement du cœur emblématique et du territoire et une feuille de route répondant à la stratégie sur 4 ans, indiquant les principaux investissements.

Révisable annuellement par voie d'avenant, ce contrat précise les engagements bilatéraux entre la Région et les acteurs locaux impliqués, afin de veiller à ce que chacun s'inscrive dans le cadre d'actions fixé par la Région et réponde en particulier aux obligations suivantes :

- Engager la destination, ses sites de visite majeurs et ses offices de tourisme dans une démarche d'excellence et d'innovation en matière de qualité, de stratégie digitale et de médiation du patrimoine ;
- Valoriser la marque « Grands Sites Occitanie » et l'ensemble du réseau régional en y faisant référence sur l'ensemble des supports de communication ;
- S'inscrire dans le réseau Grands Sites Occitanie et animer des réseaux d'acteurs locaux (professionnels, résidents) en tant qu'ambassadeur de la démarche auprès des publics (formations, sensibilisations) ;
- Fournir les données qualifiées et indicateurs de suivi du dispositif « Grands Sites Occitanie » chaque année à la Région, en liaison avec les observatoires économiques départementaux et régional.

En contrepartie, les bénéfices attendus de ce nouveau dispositif « Grand Site Occitanie » sont particulièrement importants pour le développement touristique de notre territoire :

- En matière de communication, nous bénéficierons de l'usage de la marque « Grands Sites Occitanie », sa charte graphique ainsi que l'ensemble des outils et supports numériques destinés à en assurer la lisibilité, sans oublier les campagnes de promotion, nationales et internationales ;
- Pour accompagner la réalisation de notre plan d'actions, la Région apportera son soutien financier non seulement au regard des critères du dispositif Equipements touristiques structurants « Grands Sites Occitanie » adoptés par la Commission Permanente du 16 février 2018, mais également au titre des dispositifs de droit commun intervenant sur le cœur emblématique du « Grand Site Occitanie » ou sur les projets relevant de sa zone d'influence ;
- Enfin, l'inscription de notre projet dans le réseau « Grands Sites Occitanie » animé par la Région permettra à notre destination de disposer de ressources en ingénierie, en formation ainsi que d'outils de monitoring et d'évaluation dans le cadre d'un observatoire de l'offre et de la demande.

Le plan d'actions en annexe du présent contrat pourra être révisé annuellement et chaque action inscrite fera l'objet d'un plan de financement propre.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'approuver le projet ci-annexé de contrat Grand Site Occitanie afférent à la destination « Cahors – Vallée du Lot » ;
- b- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ce contrat ainsi que tout acte afférent à ce dossier et à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean-Marie VAYSSOUZE-FAURE


La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication